

Anne-Sophie Douet (Moulin de Beaujouet – 44170 Nozay)
Pascal Gosteau (Moulin de la Grandville – 44170 Jans)
Jérôme Hébert (Moulin de la Pile – 44170 Treffieux)
Jean Vidaillac (Moulin de Beausoleil – 44520 Moisdon-la-Rivière)

Nozay, Jans, Treffieux et Moisdon, le 5 avril 2013

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Réponse à l'étude portant sur les 9 ouvrages
du cours moyen du Don.

V.R. : Lettre du Préfet de L.A. du 24 janvier 2013,
signée du DDTM et adressée au SBVD.
Affaire suivie par bruno.desrobert@loire-atlantique.gouv.fr

M. Le Préfet de Loire-Atlantique
Préfecture de Loire-Atlantique
BP 33515 – 6 quai Ceineray
44035 NANTES CEDEX 1

(Copies électroniques à M. le DDTM
et à M. le Président du Syndicat mixte du bassin versant du Don)

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien pris connaissance de votre lettre du 24 janvier 2013 qui nous a été transmise par le Syndicat mixte du bassin versant du Don le 12 février, en même temps que l'étude du bureau Egis Eau concernant les aménagements envisagés sur chacun de nos petits seuils de moulins.

Nous étions invités à donner une réponse individuelle avant le 4 mars, ce qui nous donnait environ deux semaines pour nous concerter. Nous avons tous jugé ce délai beaucoup trop court pour qu'une véritable concertation entre nous puisse se dérouler normalement, d'autant plus que nous sommes écartés des commissions locales de l'eau. En effet, quel serait le sens d'une réponse individuelle qui pourrait être contraire à celle des autres, propriétaires privés comme collectivités locales, alors que la rivière est un bien commun que nous devons gérer ensemble ? En tout cas, sachez que nous sommes les premiers à être préoccupés du bon état physiologique et biologique de notre rivière, mais que nos installations, compte tenu de leur ancienneté, ne peuvent en aucune manière être considérées comme responsables d'éventuelles pollutions.

Voici maintenant notre réponse plus détaillée sur le fond :

1. En lien avec la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins (FFAM) et l'Association de préservation du Don et de la Chère (« Touche pas à ma rivière »), nous sommes donc déterminés à contribuer à l'amélioration du bon état écologique de notre rivière, conformément à la Directive-cadre sur l'eau d'octobre 2000, et dans la stricte mesure de nos moyens et de nos responsabilités : **il s'agit essentiellement pour nous d'assurer**

l'entretien de nos installations et le bon fonctionnement des vannages, notamment en période de crue, pour faciliter l'évacuation des boues et sédiments qui peuvent s'accumuler devant nos seuils. En organisant une grande *écourue* les 21 et 22 janvier 2012, nous avons démontré que nous étions capables de gérer collectivement la rivière, comme le faisaient nos prédécesseurs à l'époque où les moulins fonctionnaient. Nous nous situons donc dans une « démarche d'auto-gouvernance », telle qu'elle est recommandée par le Rapport n°008036-01 – *Plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau* (Parce), page 4. Nous constatons que ce rapport invite l'administration à valider de telles démarches quand elles sont bien établies et nous vous invitons donc à venir en faire le constat sur place.

2. Il va de soi que notre démarche **s'inscrit en faux contre la circulaire ministérielle du 25 janvier 2010** et ses annexes, rédigée sans doute par un technicien ignorant des réalités de terrain, dont la philosophie est bien résumée par ce passage qui est souligné dans la circulaire elle-même : « En tout état de cause, il est essentiel qu'un nombre conséquent d'ouvrages inutiles soit supprimé pour que ce plan de restauration atteigne ces objectifs de résultats ». (annexe 1 – page 1).
3. Nous sommes donc **prévenus et nécessairement méfiants** : certains veulent la destruction pure et simple de nos installations, sous le prétexte absurde que cela permettra le retour au bon état écologique de la rivière, alors que tout le monde sait que les véritables problèmes se situent en amont de la rivière, par les rejets industriels, agricoles et ménagers qui s'y font. Nous avons donc vraiment le sentiment **d'être désignés comme les boucs-émissaires** d'une politique de faux-semblant. Mais nous constatons qu'un nombre de plus en plus important de riverains (qui tiennent à leur cadre de vie au bord de l'eau), de pêcheurs (qui ne veulent pas voir la rivière se vider en été), de citoyens soucieux de la sauvegarde de leur patrimoine et tout simplement choqués par cette stigmatisation des anciens aménagements hydrauliques s'engagent avec nous dans une démarche de reprise en main de la gestion de la rivière par les habitants des bassins versants concernés. Par ailleurs, beaucoup d'activités touristiques et culturelles sont liées à l'existence de la rivière et de ses biefs.
4. Nous ne constatons que la ligne directrice qui a guidé aussi bien l'étude des aménagements des neuf ouvrages du cours moyen du Don que votre lettre du 24 janvier dernier s'inspire de cette philosophie. Ainsi, dans tous les aménagements proposés, le **scénario 1**, celui qui est privilégié par votre administration et toujours le mieux financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (en général à hauteur de 80%) est celui qui préconise la destruction pure et simple de nos barrages. Avec un cynisme dont elle ne semble même pas consciente, **votre administration nous invite à participer financièrement à la destruction de nos biens !** Où a-t-elle découvert cette nouvelle règle administrative ? Demande-t-on au propriétaire d'une maison qu'il faut raser – pour faire passer une déviation par exemple – de participer lui-même au financement de sa destruction ? S'il s'avérait vraiment démontré que nos installations sont si nuisibles à l'intérêt public qu'il faudrait les détruire, c'est une indemnité pour perte de valeur de leur patrimoine qu'il faudrait verser aux propriétaires ainsi expropriés. Nous n'en sommes pas là car vous savez bien que nous disposons de **droits d'eau et que ceux-ci sont protégés par la jurisprudence**.
5. Parmi les autres scénarii, **certains seraient acceptables** dans la mesure où ils ne remettent pas globalement en cause l'existence même et la fonction de nos installations. C'est le cas des dérivations envisagées, mais sont-elles vraiment nécessaires, d'autant que ce sont les plus coûteuses et que vous vous refusez à les financer à la même hauteur que la destruction pure et simple ? Autrefois les anguilles circulaient tellement bien que la rivière en était pleine. Pourtant nos installations existaient déjà... Et quelle mouche a piqué l'administration pour classer, au cours de l'été dernier, le Don sur la « liste 2 » des rivières, celle qui oblige à la libre circulation de « toutes les espèces de poissons »... même celles qui sont réputées

sédentaires ou si rares que les anciens pêcheurs de les connaissent même pas ? C'est le cas de la « bouvière », ce petit poisson qui vit en symbiose avec la moule d'eau et qui est cité sur tous les documents qui nous ont été remis. Nous ne voyons dans cet arrêté de classement qui fait actuellement l'objet d'un recours contentieux (sur le fondement de l'article L.214-17 de Code de l'Environnement) qu'un moyen détourné pour renforcer la pression contre nos installations. En tout état de cause, ce recours rend légitime la suspension de toute décision concernant les aménagements envisagés.

6. En ces temps de crise et de restrictions budgétaires, nous invitons donc nos dirigeants politiques à faire preuve d'économie à l'égard de ces travaux inutiles et contestés. Et en cette année qui précède les élections municipales de 2014, nous invitons les élus locaux à faire preuve de prudence dans les choix qui seront faits car ils pourraient être remis en cause par la suite.
7. En revanche, nous souhaitons nous inscrire dans une nouvelle politique de transition énergétique et donc dans une nouvelle politique de gestion de la rivière qui renouerait avec l'utilisation de cette **énergie renouvelable et propre qu'est la petite hydro-électricité**. Plusieurs d'entre nous ont des projets d'installation de turbines et ont déjà demandé la mise en chantier d'une étude de faisabilité. Mais la lettre du 12 mai 2012 de notre association au président du Syndicat du Don n'a reçu qu'une réponse de pure forme (cf. son courrier du 18 juin 2012).

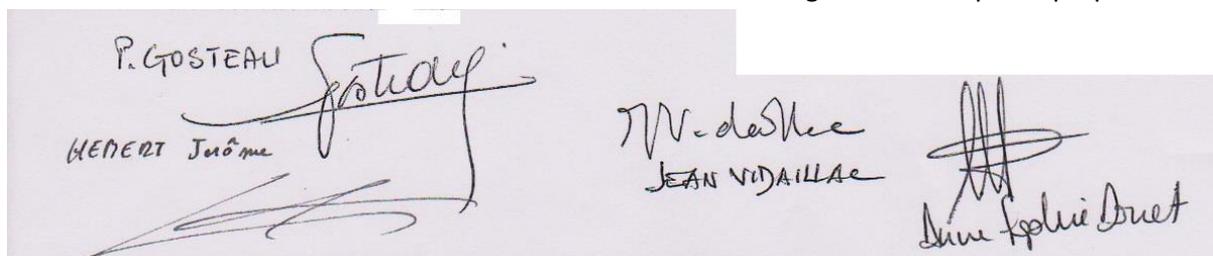
Pour résumer, voici nos engagements :

- **Assurer l'entretien de nos installations** et leur fonctionnement régulier de manière à permettre l'écoulement normal des sédiments et la circulation traditionnelle des poissons.
- Organiser périodiquement des **opérations concertées d'ouverture de vannes**, comme nous l'avons déjà réalisé en janvier 2012 dans un cadre festif qui associe les populations riveraines.
- **Maintenir fermées les vannes en période d'étiage** de manière à assurer des réserves d'eau suffisantes pour la population piscicole, pour la préservation du cadre de vie des riverains et de l'intérêt touristique de la rivière, ainsi que pour l'alimentation des nappes phréatiques et des puits des riverains.
- **Poursuivre l'étude des possibilités d'installation de petites turbines** sur certains de nos barrages. C'est le seul domaine pour lequel nous demandons l'appui de votre administration et des collectivités publiques car il s'agit de contribuer ensemble, dans un partenariat public-privé qui est envisageable, à la recherche de toutes les sources d'énergie renouvelables.

Pour accompagner cette politique raisonnable et ambitieuse, nous comptons sur l'appui des élus locaux, des conseils municipaux, des riverains, des pêcheurs, des agriculteurs et de l'ensemble des citoyens qui considèrent la rivière comme un patrimoine commun inestimable, qu'il serait dangereux de laisser entre les mains d'une administration mal informée.

Avec nos salutations distinguées.

Signatures des quatre propriétaires :



The image shows four handwritten signatures on a light-colored background. From left to right: 1. A signature that appears to be 'P. GOSTEAU' with 'HERBERT Jérôme' written below it. 2. A signature that appears to be 'M. de S...' with 'JEAN VIDAILLAE' written below it. 3. A signature that appears to be 'Mme Sophie Duret' written below it. 4. A signature that appears to be 'Mme Sophie Duret' written below it.

